

16 janvier 2002

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Mesures d'économies prises contre les maisons de vacances de l'Hospice général et de la Ville de Genève».

Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

Le 15 novembre 2000, la pétition P-33 a été renvoyée pour étude à la commission des pétitions.

Cette dernière l'a traitée, sous la présidence de M. Alain Marquet, les lundis 15 janvier, 19 mars et 23 avril 2001, puis, sous la présidence de M. Guy Mettan, le lundi 22 octobre 2001. Nous remercions M^{me} Ursi Frey pour la prise des notes de séances.

Entrevue avec les pétitionnaires

La commission auditionne M^{me} Bader ainsi que MM. Faver et Wittschar, pétitionnaires, qui expliquent leur démarche.

M. Faver a appris, il y a un certain temps, que des changements allaient intervenir dans les maisons de vacances gérées par l'Hospice général et qu'il est question d'en confier certaines au Service social.

Différents articles ont paru dans les journaux, ce qui a soulevé de fortes réactions, également de la part de l'ancien directeur et d'un ancien président de l'Hospice général. Il a été dit que ces maisons coûtaient trop cher.

Les personnes les fréquentant se sont donc mises ensemble pour lancer une pétition qui a été envoyée à MM. Segond et Torracinta (une pétition est également pendante au Grand Conseil). Les réponses n'ont pas du tout été satisfaisantes. Il a été dit qu'il existait sur le marché suffisamment d'endroits où les personnes âgées pouvaient aller pour prendre des vacances, ce qui est faux.

M. Torracinta a dit que le déficit devait être réduit de 50% afin de ne pas devoir fermer ces maisons.

Les syndicats se sont également mêlés de cette affaire étant donné qu'il était question de licencier du personnel.

Plusieurs instances défendent donc le point de vue des pétitionnaires. C'est pour cela qu'en décembre 2000 il a été décidé d'écrire au Conseil municipal et au Conseil administratif pour leur dire que la restructuration prévue dans ces maisons n'est pas acceptable.

M. Wittscharde ajoute que des personnes à mobilité réduite sont accueillies dans ces maisons, que l'âge moyen est de 80 ans, mais qu'il y a également des gens plus jeunes, au bénéfice de rentes AI.

Les séjours durent en principe une quinzaine de jours, ce qui est suffisant pour permettre aux pensionnaires de se reposer et de se rééquilibrer.

Vu l'encadrement, il n'est pas possible de rentabiliser la structure, et une augmentation des prix a été acceptée. En vue de réaliser d'autres économies, il est également prévu de n'avoir plus qu'une seule direction pour les deux maisons, mais réduire le coût de 50% est impossible et les pétitionnaires craignent qu'il soit, en fait, souhaité de fermer ces maisons, ce qui, pour eux, est inacceptable. Disposer d'une telle structure est important pour permettre à ceux qui en ont besoin de «souffler».

M^{me} Bader est le porte-parole des pensionnaires et a de nombreux contacts avec eux. Ils sont «affolés» à l'idée de la fermeture de ces lieux de vacances. Le coût des hospitalisations est supérieur à celui de l'accueil dans ces maisons et il ne faut pas priver les personnes qui ont besoin de repos de cette structure qui est unique. On devrait aussi informer davantage la population de l'existence de ces maisons pour augmenter leur taux d'occupation.

À l'interrogation d'un commissaire, M. Faver répond que l'augmentation du prix de pension ne pose pas de problème et que l'effort à faire est acceptable, d'autant plus que les prix n'ont pas changé depuis plusieurs années. La principale préoccupation est le fait qu'avec la fermeture de seize semaines par année le personnel en place doit effectuer plus de dix heures par jour.

À la question de savoir comment ces personnes se rendent dans ces maisons de vacances, il nous est répondu que les personnes sont transportées sur ces lieux de vacances, au départ de la gare routière de la place Dorcière, contre paiement d'un supplément et qu'un service existe sur place.

Les pétitionnaires aimeraient que l'information concernant l'existence de ces maisons ne se fasse pas que par un seul secrétariat et que les centres d'action sociale et de santé fassent de la publicité afin de remplir ces lieux.

Audition de M. Manuel Tornare, vice-président du Conseil administratif, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M. Claude Torracinta, président du conseil d'administration de l'Hospice général

M. Tornare rappelle que seule la Nouvelle Roseraie émerge à la Ville de Genève. Lorsqu'il a pris ses fonctions dans le département des affaires sociales,

des écoles et de l'environnement, il s'est rendu compte qu'il fallait prendre des mesures concernant l'important déficit de la Nouvelle Roseraie. Au cours des discussions, la possibilité de fermer cette maison de vacances a même été envisagée, mais il n'a pas été souhaité en faire une deuxième «Clinique de Montana». Cependant, il fallait impérativement améliorer la gestion de cette maison et trouver de l'argent pour d'autres démunis qui souffrent.

D'entente avec M. Torracinta, un rapport sur la situation a été demandé à deux spécialistes qui connaissent bien ces maisons. On s'est alors rendu compte que le taux d'occupation variait entre 9,3 et 25% pendant certaines périodes. Payer des employés, une infrastructure et des frais de fonctionnement pour un taux d'occupation aussi faible est un non-sens, cet argent pouvant servir à des aînés d'autres secteurs, d'autant plus que de telles aides ont été sollicitées.

C'est afin de pouvoir y répondre que les mesures connues ont été prises. Il n'est pas vrai qu'on essaie de restreindre les possibilités d'aller dans ces maisons, mais il faut favoriser ceux qui ont besoin d'aides dans tous les domaines possibles. C'est sa volonté depuis qu'il a été élu magistrat. Dans d'autres secteurs de son département, il a aussi été demandé d'améliorer la gestion et de faire des économies.

MM. Tornare, Torracinta et Cuénod se sont entendus sur une meilleure gestion de cette maison et M. Tornare admet que certaines erreurs tactiques ont été commises.

Pour M. Torracinta, l'essentiel vient d'être dit, et il confirme que l'Hospice général est propriétaire à 100% de la maison de Gryon et à 50% de la Nouvelle Roseraie. Le taux d'occupation est de 69% en été, mais inférieur à 10% en hiver, en dépit de la promotion faite pour ces lieux. Les charges sont supérieures à 1 million de francs pour un déficit constaté d'environ 700 000 francs concernant la Nouvelle Roseraie. La situation est analogue pour Florimont (Gryon). Il a été question, également de la part de l'Etat, de les fermer, car elles ne semblent plus répondre à un besoin depuis l'élargissement de l'offre de vacances pour les aînés. Les mesures n'ont pas été prises contre ces maisons, mais en faveur de celles-ci et pour pouvoir les maintenir. Sans intervention, le déficit aurait été encore plus important et on aurait été obligé de les fermer. On s'est donc adapté à une réalité, suite au résultat de l'étude évoquée par M. Tornare. Il a été décidé d'ouvrir ces lieux partiellement dans l'espoir d'augmenter le taux d'occupation et en annualisant le temps de travail des employés.

D'autre part, il a été décidé de n'avoir plus qu'un seul directeur, les deux en place prenant leur retraite. De plus, le nécessaire a été fait auprès de l'Office cantonal des personnes âgées pour permettre l'allocation d'une aide pour ces séjours. Les prestations hôtelières et le suivi médical ont également été améliorés. C'est la seule solution pour sauver ces maisons.

Pour la Nouvelle Roseraie, il est prévu d'arriver à un déficit de 350 000 francs.

M. Tornare ajoute que les salaires des employés de ces maisons sont identiques aux salaires genevois mais qu'ils sont perçus en terre vaudoise; les personnes concernées ne sont donc pas défavorisées.

Une commissaire pense qu'il aurait été possible, compte tenu des budgets respectifs, d'absorber encore ce déficit. Il y a environ cinq ans, des travaux importants ont été entrepris suite, probablement, à une augmentation du taux d'occupation. De plus, la Ville de Genève a voté 400 000 francs pour ce déficit. La Nouvelle Roseraie et Florimont n'ont pas la même clientèle, n'étant pas situés à la même altitude.

Une autre commissaire nous dit que l'AVIVO s'est en partie prononcée en faveur de la pétition et qu'en ce qui concerne l'offre de vacances pour les aînés ceux qui séjournent dans les maisons citées n'ont pas toujours la possibilité d'aller ailleurs, car ces maisons répondent à un besoin particulier.

La possibilité de louer ces maisons pendant la période de fermeture a été étudiée dans le cadre du rapport, mais l'équipement ne le permet pas sans l'investissement d'importants moyens.

Ces maisons disposent ni de prises pour des ordinateurs ni de salles de réunions pour d'éventuels séminaires. La meilleure solution demeure celle qui a été adoptée.

Des travaux de réfection ont été entrepris pour améliorer les prestations afin que davantage de personnes puissent fréquenter ces maisons. Il aurait peut-être fallu établir des statistiques plus précises concernant le taux d'occupation, pense un commissaire! En ce qui concerne la Nouvelle Roseraie, elle est ouverte à des personnes qui ne peuvent pas aller ailleurs, les autres solutions étant les unités d'accueil temporaires dans les établissements médico-sociaux (EMS).

Audition de M. Jean-Paul Santoni, président de l'ancienne commission de surveillance de la Nouvelle Roseraie

M. Santoni nous dit connaître la gestion des maisons de vacances depuis plus de vingt ans et notamment celle de la Nouvelle Roseraie. Il a présidé la commission de surveillance et souhaite s'exprimer en tant qu'ancien membre de celle-ci, mais il ne désire pas revenir sur sa dissolution.

Lorsque la nécessité de restaurer la Nouvelle Roseraie a été constatée, le Conseil municipal en a été informé. Grâce à la générosité de la Ville de Genève et de l'Hospice général, des travaux ont pu être effectués pour en faire une maison

d'accueil correspondant aux attentes d'aujourd'hui. Depuis cette modernisation, le taux d'occupation a augmenté, mais on sait qu'il existe toujours des périodes creuses, comme entre novembre et mi-janvier, excepté les fêtes de fin d'année. Nous sommes donc arrivés à une gestion qui paraît raisonnable.

M. Santoni nous explique que des commodités ont été installées dans chaque chambre et que la maison correspond à ce que l'on peut en attendre, en fonction de son but. C'est un lieu de vacances pour des personnes légèrement handicapées, mais pas encore dans un état nécessitant un séjour dans un EMS. Si de telles maisons n'existaient pas, ces personnes ne pourraient pas aller en vacances. Il leur faut de l'aide sur place.

Il ne lui appartient pas de développer des arguments politiques ici comme il pourrait le faire ailleurs, notamment en ce qui concerne la nécessité de ces maisons sur le plan social.

M. Santoni pense que ces maisons entrent aussi dans le cadre des soins à domicile. Si l'utilité de ces maisons est évidente, dès lors que l'on ne veut plus les exploiter, il devient facile de les «tuer», tout comme il est tout aussi facile de les faire vivre et de trouver des arguments pour le faire. Pour le canton de Genève et donc pour les personnes qui y sont domiciliées, il n'existe pas d'autres maisons de vacances.

A la suite de cette audition, les commissaires désirent recevoir des chiffres complémentaires concernant l'utilisation de la Nouvelle Roseraie, chiffres que vous trouverez en annexe au rapport.

Discussion et vote

Comme par miracle, lorsque M. Cuénod, directeur de l'Hospice général, nous procure le taux d'occupation, celui-ci est satisfaisant pour 2001. La commission s'interroge sur la politique de la Ville de Genève, puisque depuis le printemps dernier les centres d'action sociale et de santé ont reçu de la publicité à distribuer concernant ces maisons, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Par ailleurs, la subvention de la Ville de Genève a été maintenue dans le budget 2002.

En conclusion et au vu des derniers chiffres communiqués, la commission des pétitions décide les recommandations suivantes:

1. elle s'oppose au plan de réduction d'utilisation de la Nouvelle Roseraie;
2. elle souhaite une ouverture maximale de celle-ci et, par analogie, du chalet Florimont;

3. elle souhaite que les personnes concernées reçoivent une meilleure information concernant les prestations offertes par ces maisons.

Ces recommandations sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

Annexes

